

tant de temps au Comité de la Chambre des communes: le compte rendu fait six volumes, que je n'ai pas eu le temps de lire jusqu'à présent mais que je voudrais lire un jour. Quelle en est la raison? Y a-t-il eu beaucoup d'objections et si oui, quelles ont été ces objections? Pourquoi a-t-on présenté tant d'amendements? Pourriez-vous nous donner quelques renseignements là-dessus?

Le sénateur Smith: Monsieur le président, je me demande s'il ne serait pas inconvenable que nous ayons ici un commentaire sur ce qui s'est passé au Comité de la Chambre des communes?

M. Davidson: Ma première remarque allait être que je n'ai rien à dire sur ce qui s'est passé dans la Chambre des communes en ce qui concerne ce bill. Ce que je sais, c'est qu'on s'y est énormément intéressé.

Le sénateur Aseltine: Je comprends cela, mais je me demandais quelles étaient les objections à quelques-uns des articles de cette nouvelle loi.

M. Davidson: J'hésiterais à entrer dans les détails, mais en général, particulièrement en ce qui concerne le Yukon, on a fait de nombreuses suggestions relativement à d'autres dispositions qui portaient sur le processus dont j'ai parlé, celui qui consiste à retirer de la loi fédérale les pouvoirs et les transférer dans la loi territoriale.

Le sénateur Aseltine: Ils voulaient suggérer d'autres amendements?

M. Davidson: Oui, en fait c'est ce qui était le cas.

Le sénateur Aseltine: Par exemple une augmentation du nombre des membres du Conseil, ou des choses de ce genre.

M. Davidson: C'est exact. C'était la tendance, surtout du côté du pouvoir exécutif: on voulait le transférer du contrôle fédéral au contrôle territorial.

Le sénateur Aseltine: Les membres du conseil sont-ils tous élus?

M. Davidson: Les membres du conseil du Yukon sont tous élus.

Le sénateur Aseltine: Et dans les Territoires du Nord-Ouest, ils ne le sont pas?

M. Davidson: A l'heure actuelle 5 sont nommés, dont un est sous-commissaire, et 7 sont élus. Nous proposons ici de réduire à 4 le nombre des membres nommés et de porter à 10 celui des membres élus, ce qui constitue un changement majeur pour les Terri-

toires, en ce qui l'implique la création de nouveaux districts électoraux.

Le sénateur Aseltine: Pourriez-vous nous renseigner maintenant sur les membres du conseil actuel? Y a-t-il des Indiens et des Esquimaux qui sont membres du conseil?

M. Davidson: Oui, monsieur le président. A l'heure actuelle, les districts électoraux des Territoires du Nord-Ouest, dont, je suppose, vous parlez, comportent 4 circonscriptions dans l'ouest et 3 circonscriptions dans ce que nous appelons l'Arctique, c'est-à-dire les régions de Keewatin-Baffin et les îles du Nord. La ligne de partage est en gros celle qui sépare le Manitoba de la Saskatchewan.

Dans l'Ouest, les 4 membres élus sont des résidents blancs. Dans l'Arctique, il y a deux résidents blancs et un Esquimau qui sont élus. Parmi les membres nommés, il y a un chef indien, M. John Tetlich. Le sous-commissaire, de par la loi, doit être membre du conseil, et c'est un résident blanc. Les trois autres sont nommés d'après l'expérience qu'ils peuvent apporter au conseil de par leurs antécédents. L'un est le maréchal de l'air Hugh Campbell, un officier de l'aviation à sa retraite qui est bien versé dans l'administration des sociétés. Il y a aussi un homme d'affaires de la Colombie-Britannique, M. Gordon Gibson. Le troisième est le docteur Lloyd Barber, qui est actuellement le commissaire qui s'occupe des traités indiens.

Du moins c'est la base sur laquelle, si j'ai bien compris, on s'est fondé pour amener au conseil ces diverses compétences, et on y trouve un mélange d'expériences locales et extérieures.

M. Carruthers a traité de la question dans une certaine mesure, et il a recommandé que l'on maintienne cette politique, et le conseil est également d'accord avec cette façon de procéder.

Le sénateur Aseltine: A-t-il fait des recommandations quant au nombre?

M. Davidson: Oui, il a recommandé que l'on augmente le nombre des conseillers, en fonction de la croissance de la population. Pour autant que je sache, nous sommes d'accord parce que nous pensons que c'est la voie qu'il convient de suivre. Bien entendu, le taux de croissance n'a pas été tellement considérable.

Le sénateur Aseltine: A-t-il recommandé que les Esquimaux et les Indiens soient davantage représentés? Il ne semble pas que la présence d'un Indien et d'un Esquimau soit suffisante alors que le territoire est si vaste.

M. Davidson: Non, une élection en fonction des antécédents ethniques ne fait aucune différence.